

COMMUNE DE SAINT ALPINIEN

Procès verbal de la réunion du 28 novembre 2025

DATE DE CONVOCATION: Le 24 novembre 2025

Le vingt-huit novembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ALPINIEN s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Évelyne CHABANT, Maire, selon convocation en date du 23 juillet 2025.

Étaient présents (par ordre alphabétique) : ALLOCHON Bernard – BIELLI Sylvie – BILLEGA Nicole – CHABANT Agnès – CHABANT Évelyne – CARNET Laurianne – DEPARDIEU Patrick – PERREAUT François – RICHIN Joël.

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils acceptent d'ajouter un point à l'ordre du jour, faisant suite à un courrier reçu le 26 novembre provenant du Foyer rural de Saint-Alpinien.
Les élus acceptent à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR:

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Approbation du compte rendu de la séance précédente
- 3 - Modification convention d'utilisation salle de réunion par le Foyer rural
- 4 - Rémunération agent recenseur
- 5 - Redevance Performances des systèmes d'assainissement 2026
- 6 - Demandes de DETR 2026 – Travaux de voirie
- 7 - Règlement intérieur du Jardin du souvenir
- 8 - Autorisation des crédits anticipés 2026 en investissement Commune et Assainissement
- 9 - Règlement repas pour jeunes et encadrant de l'IME
- 10 – Questions diverses

1 - Désignation du secrétaire de séance :

Le conseil municipal désigne à l'unanimité des voix, Madame CARNET Laurianne, Secrétaire de séance.

2 - Approbation du compte rendu de la séance précédente :

Le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.

3 - Modification convention d'utilisation salle de réunion par le Foyer rural :

Suite à une demande du Foyer rural de Saint-Alpinien, le créneau du vendredi après-midi est ajusté de 14h00 à 18h00 au lieu de 15h00 à 18h00.

Accord unanime.

4 - Rémunération agent recenseur :

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de verser à l'agent recenseur la **dotation de 601,00 €** attribuée à la commune par l'État pour la campagne de recensement du 15 janvier au 14 février 2026.

L'agent percevra également **une prime de fin de mission de 100,00 €**, ainsi que la prise en charge de ses **frais de déplacement liés aux formations**.

5 - Redevance Performances des systèmes d'assainissement 2026 :

Madame le Maire informe que les conditions de calcul de la redevance restent identiques à celles de l'année précédente.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire pour 2026 le même montant de redevance, soit 0,084 € HT/m³ en supplément du prix du mètre cube d'eau assainie, à compter du 1er janvier 2026.

6 - Demandes de DETR 2026 – Travaux de voirie :

Madame le Maire indique que Monsieur Bernard ALLOCHON a sollicité des devis pour les travaux de voirie 2026. Après examen, le conseil municipal retient l'entreprise **COLAS** pour seulement quatre devis, pour un montant total de **42 744,60 € TTC**.

- Route de Vieillasfonds, à partir de la RD 931 : 10 027,92€ TTC
- Pâte d'oie, au départ de la RD 39, ainsi que certaines portions dans le village de Montignat : 12 661,08 € TTC
- Pâte d'oie, au départ de la VI 232, avec des portions de la route jusqu'au village de La Chaumette : 13 370,40 € TTC
- Route de Planet, de la sortie du village jusqu'à la limite de la commune : 6 685,20 € TTC

Considérant le coût global trop important par rapport au budget, Madame le Maire propose de déposer deux dossiers DETR 2026 par ordre de priorité :

Dossier 1 : Vieillasfonds + Montignat : 22 689,00 € TTC

Subvention DETR (40 %) : **7 563,00 € HT**

Autofinancement : **11 344,50 € HT**

Dossier 2 : La Chaumette + Planet : 20 055,60 € TTC

Subvention DETR (40 %) : **6 685,20 € HT**

Autofinancement : **10 027,80 € HT**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à solliciter les subventions et à signer toutes les pièces afférentes.

7 - Règlement intérieur du Jardin du souvenir :

Madame le Maire présente le règlement du jardin du souvenir, élaboré à partir de différents modèles et de renseignements recueillis auprès des Pompes Funèbres. La dispersion des cendres est gratuite et les plaques restent à la charge des familles, selon le modèle indiqué.

La stèle et les plantations seront installées au printemps.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le règlement, disponible en mairie.

8 - Autorisation des crédits anticipés 2026 en investissement Commune et Assainissement :

Comme chaque année, afin de ne pas pénaliser les entreprises, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non engagées au 31 décembre 2025 avant le vote du budget primitif 2026 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Budget Commune :

Chapitre 20 "Immobilisations incorporelles" : 205,00€ - 25% = 51,25€

Chapitre 21 "Immobilisations corporelles" : 57 782,86€ - 25% = 14 445,71€

Chapitre 23 "Immobilisations en cours" : 3 400,00€ - 25% = 850,00€

Budget Assainissement :

Chapitre 21 "Immobilisations corporelles" : 2 821,37€ - 25% = 705,34€

Chapitre 23 "Immobilisations en cours" : 20 000,00€ - 25% = 5 000,00€

9 - Règlement repas pour jeunes et encadrant - Convention avec l'IME de Felletin :

Depuis plusieurs années, la commune bénéficie de l'intervention bénévole de M. Hervé CADRO, éducateur à l'IME de Felletin, accompagné de quatre jeunes, pour le nettoyage de chemins communaux. Au printemps, ils ont nettoyé le chemin de l'Étang de Chevillat, le chemin des Canardes et le chemin du Bicaud au Mazelon.

Madame le Maire propose de les remercier en leur offrant un repas à l'Auberge Felletinoise. Accord unanime du Conseil municipal.

10 - Questions diverses :

Les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée à 21h30.

Evelyne CHABANT,

Laurianne CARNET,

Maire

Secrétaire de séance